



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 9 JUIN 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - R. Dati - JF. Budet - J. Letellier - C. Macina

Assistent : J. Garcia Dantas - E. Kont

Excusés :

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





EVOCATION

DOSSIER CORMEILLAIS ACS

Objet : Match 53522589 du 10/05/2026 U16 D1 poule unique ENT SSG 22 / GARGES FCM 21

Demande d'évocation formulée par le club de **CORMEILLAIS ACS** en date du **09/06/2026**, au motif que le joueur **Mbarek I.L. Licence 9604096499** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension.

La Commission dit demande d'évocation recevable, le joueur **Mbarek I.L. Licence 9604096499** est suspendu pour 5 matchs avec date d'effet le **19/04/26**.

De plus, la commission constate que le joueur **Mbarek I.L. Licence 9604096499** est inscrit sur la feuille de **match 53522595 du 17/05/2026 U16 D1 poule unique GARGES FCM 21 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 21**.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **GARGES FCM** sur l'inscription du joueur cité ci-dessus sur les feuilles de match des rencontres désignées cité ci-dessus.

Réponse attendue le 15/06/2026 avant 12h

FRAIS DE DOSSIER

CORMEILLAIS ACS : DEBIT 43,50€

RÉSERVES

RAS

RÉCLAMATION

RAS

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine séance : lundi 15/06/2026 à 14h.

